

Chiffre d'affaires (à périmètre et taux de change constants) :

+2 % au troisième trimestre 2024

+4 % sur les neuf premiers mois de 2024

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024 du Groupe s'élève à 5 558 millions d'euros, en hausse de 2 % :

- **Logistique pétrolière : 688 millions d'euros, +2 %** compte tenu de la hausse des volumes vendus, en partie compensée par la baisse des cours des produits pétroliers ;
- **Communication (Vivendi) : 4 749 millions d'euros, +2 %** bénéficiant des bonnes performances de Lagardère compensant un léger repli de Groupe Canal+ et d'Havas ;
- **Industrie : 92 millions d'euros, +7 %** bénéficiant essentiellement de la reprise de la livraison de bus 12 m à la RATP.

En données publiées, le chiffre d'affaires est en croissance de 74 % par rapport à celui du troisième trimestre 2023, compte tenu de +2 223 millions d'euros de variations de périmètre (dont +2 250 millions d'euros correspondant à la consolidation en intégration globale de Lagardère chez Vivendi) et de +4 millions d'euros d'effets de change.

Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2024

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires à fin septembre 2024 est en croissance de 4 % à 16 149 millions d'euros.

A périmètre et taux de change constants, comparés aux neuf premiers mois de 2023, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- **Logistique Pétrolière : 2 004 millions d'euros, -3 %**, compte tenu de la baisse des prix des produits pétroliers et de la hausse des volumes vendus.
- **Communication : 13 801 millions d'euros, +5%**, résultant principalement de la croissance de Lagardère (+9 %) portée par Lagardère Travel Retail et Lagardère Publishing, et de la progression de Groupe Canal+ (+2 %) ¹ sur ses principales activités.
- **Industrie : 270 millions d'euros, +16 %**, grâce à la reprise des livraisons des Bluebus à la RATP et à la progression de l'activité Systèmes, légèrement compensées par un retrait des Films.

En données publiées, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'année est en hausse de 71 %, compte tenu de + 6 120 millions d'euros de variations de périmètre (dont +6 059 millions d'euros correspondant à la consolidation en intégration globale de Lagardère chez Vivendi) et de +25 millions d'euros d'effets de change.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	3 ^{ème} trimestre				Cumul 9 mois			
	2024	2023	Croissance publiée	Croissance organique	2024	2023	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	688	668	+3%	+2%	2 004	2 022	-1%	-3%
Communication	4 749	2 425	+96%	+2%	13 801	7 121	+94%	+5%
Industrie	92	85	+7%	+7%	270	233	+16%	+16%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	29	18	+61%	+21%	74	51	+46%	+16%
Total	5 559	3 196	+74%	+2%	16 149	9 426	+71%	+4%

¹ Comme annoncé le 20 septembre 2024, Canal+ regroupe désormais les activités de Dailymotion et de GVA (précédemment intégrés dans le segment Nouvelles Initiatives de Vivendi), L'Olympia et le théâtre de l'Oeuvre (précédemment intégrés dans le segment Vivendi Village) ainsi que CanalOlympia, précédemment intégré dans le segment Générosité et solidarité de Vivendi. Sur l'exercice 2023, les données précédemment publiées ont été retraitées.

Faits marquants et évènements récents

Opérations réalisées par Compagnie de l'Odet

- **Achat d'actions Bolloré SE par Compagnie de l'Odet**
 - Entre mars et septembre 2024, Compagnie de l'Odet a acquis 19,4 millions d'actions Bolloré SE (0,68 % du capital) pour un montant de 111,2 millions d'euros.

Opérations réalisées par Bolloré

- **Acquisitions complémentaires de titres UMG**
 - Le 25 et 26 juillet 2024, le Groupe Bolloré a réalisé l'acquisition de 9,2 millions d'actions UMG NV supplémentaires pour 197 millions d'euros.
- **Programme de rachat d'actions Bolloré SE**
 - Au 18 octobre 2024, Bolloré SE a acquis 3,2 millions d'actions pour un montant de 18,8 millions d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2024.

Vivendi

- **Projet de scission**
 - Le 15 octobre 2024, le Conseil de surveillance de Vivendi a pris connaissance des avis rendus par les instances représentatives du personnel concernées par le projet de scission du Groupe annoncé le 13 décembre 2023. Le Conseil de surveillance et le Directoire se sont entendus pour que soit convoquée une Assemblée générale des actionnaires, qui votera sur ce projet de scission, le 9 décembre 2024. Si le projet de scission était approuvé, la première cotation des actions des trois sociétés interviendrait le 16 décembre 2024.
 - Toujours dans l'hypothèse où le projet de scission serait approuvé par l'Assemblée générale du 9 décembre prochain, Vivendi procéderait au remboursement anticipé de sa dette obligataire, pour l'exécution duquel des accords de financement ont été conclus le 27 septembre 2024.
- **Rachat d'actions par Vivendi**
 - Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, les rachats d'actions ont totalisé 342,2 millions d'euros, soit 35,1 millions d'actions. Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 avril 2024, le nombre total d'actions rachetées s'est élevé à 25 millions pour un montant décaissé de 243 millions d'euros.
 - Vivendi détient à ce jour directement 38,1 millions de ses propres actions, soit 3,70 % de son capital social.

Simplification de structure

▪ **Compagnie de Cornouaille**

- Le 17 juillet 2024, réalisation définitive de la fusion-absorption simplifiée de Compagnie de Cornouaille par Bolloré SE. Bolloré SE détient désormais directement les participations dans UMG (18,5 %) et Vivendi (29,3 %), antérieurement détenues par Compagnie de Cornouaille.

▪ **Fusions-absorptions de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge et de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey**

- Les Assemblées générales extraordinaires de Compagnie du Cambodge, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Financière Moncey et Compagnie des Tramways de Rouen se sont tenues le 21 octobre 2024. Ont été approuvées :
 - la division du nominal des actions Compagnie du Cambodge et de Financière Moncey par 100 ;
 - les fusions-absorptions de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge et de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey.

Les réalisations définitives de ces fusions interviendront respectivement le 31 octobre et le 1^{er} novembre 2024.

▪ **Projet d'offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires sur les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois**

- Le 12 septembre 2024, dans le cadre de la rationalisation et de la simplification des structures du Groupe, Bolloré SE a annoncé son intention de mettre en œuvre trois offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (« OPR-RO ») sur les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- Ces offres prendront la forme d'offres publiques alternatives payables, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux.
- Les termes proposés sont les suivants, qui s'entendent, pour Compagnie du Cambodge ainsi que pour Financière Moncey, après la division par 100 de la valeur nominale de leurs actions :
 - pour l'offre de Bolloré SE sur Compagnie du Cambodge : (i) branche achat : 93 euros par action Compagnie du Cambodge ; (ii) branche échange : 4,07 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Compagnie du Cambodge ;
 - pour l'offre de Bolloré SE sur Financière Moncey : (i) branche achat : 118 euros par action Financière Moncey ; (ii) branche échange : 5,17 actions UMG pour 1 action Financière Moncey ;
 - pour l'offre de Bolloré SE sur Société Industrielle et Financière de l'Artois : (i) branche achat : 9 300 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois ; (ii) branche échange : 407 actions UMG pour 1 action Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- Les sociétés cibles sont dans l'attente d'indications de l'AMF quant aux suites de l'expertise indépendante confiée au cabinet Accuracy. La réalisation de ces offres reste conditionnée à une décision de conformité de l'AMF.

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre		
	2024	2023 organique	2023 publié	2024	2023 organique	2023 publié	2024	2023 organique	2023 publié
Bolloré Energy	655	740	712	661	664	641	688	672	668
Communication	4 274	4 055	2 290	4 778	4 502	2 407	4 749	4 642	2 425
Industrie	75	74	74	104	74	74	92	86	85
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	20	17	15	25	23	18	29	24	18
Total	5024	4 886	3 090	5 567	5 263	3 140	5 558	5 423	3 196

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche.
Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.